



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2018-029

PUBLIÉ LE 31 JANVIER 2018

Sommaire

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-09-07-010 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter JULLIEN Cecile (41) (1 page) Page 3

DRAC Centre-Val de Loire

R24-2018-01-19-001 - Décision portant sur le recours relatif au permis de construire PC26117T0121 relatif au projet d'extension situé au 9 rue Chanoineau à Tours (2 pages) Page 5

Ministère des solidarités et de la santé

R24-2018-01-04-001 - Arrêté du 04/01/2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales du Cher (3 pages) Page 8

R24-2018-01-09-003 - Arrêté du 09/01/2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales du Loiret (3 pages) Page 12

R24-2018-01-16-011 - Arrêté du 16/01/2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de L'Indre (3 pages) Page 16

R24-2018-01-17-007 - Arrêté du 17/01/2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales d'Eure et Loir (3 pages) Page 20

R24-2018-01-17-008 - Arrêté du 17/01/2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales du Loir et Cher (3 pages) Page 24

R24-2018-01-25-006 - Arrêté du 25/01/2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales d'Indre et Loire (3 pages) Page 28

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2018-01-30-004 - ARRÊTÉ portant modification de la composition du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (2 pages) Page 32

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2017-09-07-010

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
JULLIEN Cecile (41)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE LOIR-ET-CHER**

Service de l'économie agricole
et du développement rural
17, quai de l'abbé Grégoire
41012 BLOIS CEDEX
N° de téléphone du Service
02 54 55 75 06

La Directrice Départementale
à

Madame Cécile JULLIEN
La Chenarde
41270 DROUE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : 155 ha 27 a 41 ca

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 07/09/2017

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 07/01/2018 si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
de la directrice départementale des territoires,
le Chef d'Unité Foncier, Installation, Structures,
Signé : Florence COTTAIS

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- par recours gracieux auprès du de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au ministre en charge de l'agriculture.
- L'absence de réponse dans un délai de deux mois, fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au Tribunal Administratif d'Orléans/de Limoges dans les deux mois suivants ;
- par recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

DRAC Centre-Val de Loire

R24-2018-01-19-001

Décision portant sur le recours relatif au permis de
construire PC26117T0121 relatif au projet d'extension
situé au 9 rue Chanoineau à Tours

**DIRECTION REGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES**

DECISION
du Préfet de région portant sur un recours
formé à l'encontre d'un avis émis par l'architecte des bâtiments de France

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'urbanisme, en particulier les articles et R.423-68 et R.424-14 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le code du patrimoine, en particulier les articles L.621-1, L.621-31, L.621-32, R.612-3, R.612-6 à R.612-9 du code du patrimoine ;

Vu le décret du 2 août 2017 nommant Monsieur Jean-Marc FALCONE, Préfet de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le recours introduit par M. et Mme Laurent SUZANNE, reçu le 22 novembre 2017, en préfecture de région, contre l'avis défavorable délivré par l'architecte des bâtiments de France en date du 6 octobre 2017, sur le permis de construire n°PC26117T0121, relatif au projet d'extension situé au 9 rue Chanoineau à Tours (37) ;

Considérant que le projet présenté est situé dans le périmètre du site patrimonial remarquable de la ville de Tours (37) ;

Considérant que le règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville de Tours (art. US 9-3-2, dispositions concernant les « espaces protégés pour la qualité du paysage urbain et du cadre de vie » à dominante minérale ou végétale, ou à aménager ou à créer) précise que « toute construction en élévation et en sous-sol est interdite à l'exclusion :

- des extensions en façades ne donnant pas sur l'espace public limitées à un niveau hors sol dans une bande d'une largeur de 3 mètres maximum ou d'une emprise de 20 m² maximum, en particulier dans le cas d'une implantation perpendiculaire à la façade, ainsi que des terrasses implantées à plus de 0,60 mètre du sol».

Considérant que, par son emprise, l'extension souhaitée, ne respecte pas les prescriptions de l'article US 9-3-2 du règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville de Tours.

DECIDE

Article 1er : Le recours introduit par M. et Mme Laurent SUZANNE, reçu le 22 novembre 2017, en préfecture de région, contre l'avis défavorable délivré par l'architecte des bâtiments de France en date du 6 octobre 2017, sur le permis de construire n°PC26117T0121, relatif au projet d'extension situé au 9 rue Chanoineau à Tours (37) est rejeté.

L'avis défavorable émis par l'architecte des bâtiments de France sur ce projet est maintenu.

Article 2 : Le secrétaire général des affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée au registre des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et notifiée à l'autorité compétente ainsi qu'au requérant. Une copie pour information sera transmise au Préfet de l'Indre-et-Loire et à l'architecte des bâtiments de l'Indre-et-Loire.

Fait à Orléans, le 19 janvier 2018
Pour le préfet de région
Le secrétaire régional pour les affaires régionales
et par délégation,
Signé : Claude FLEUTIAUX

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

– un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS cedex 1.

Sous peine d'irrecevabilité, sauf dans les cas de dérogations ou d'exceptions prévus à l'article 1635 bis Q du code général des impôts, une contribution pour l'aide juridique de 35 euros, en application du décret n°2011-1202 du 28 septembre 2011, doit être acquittée en cas de recours contentieux.

Ministère des solidarités et de la santé

R24-2018-01-04-001

Arrêté du 04/01/2018

portant nomination des membres du conseil
d'administration
de la Caisse d'allocations familiales du Cher

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 04/01/2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales du Cher

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.212-2 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu les désignations formulées par le préfet de la région Centre Val de Loire en date du
06/12/2017 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales du Cher :

En tant que Représentants des assurés sociaux:

- Sur désignation de la Confédération Générale du travail - (CGT)

Membre Titulaire	M Dominique CEVOST
Membre Titulaire	Mme Florie GAETA
Membre Suppléant	Mme Orlane FRETU
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de la Confédération Générale du travail - Force ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	Mme Maguy BEGUET
Membre Titulaire	M Charles COLLIN
Membre Suppléant	Mme Murielle MARITORENA
Membre Suppléant	M Marc DELALEUF

- Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail - (CFDT)

Membre Titulaire	Mme Marie-Christine CHEVALIER
Membre Titulaire	M Thierry CHATELIN
Membre Suppléant	M Michel CHANUDET
Membre Suppléant	Mme Nathalie CABANES

- Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	M Philippe MEDA
Membre Suppléant	Mme Geneviève LAVISSE

- Sur désignation de la Confédération Française de l'encadrement - Confédération Générale des Cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	Mme Guilaine TAUPIN
Membre Suppléant	Mme Violaine GIRARD

En tant que Représentants des employeurs:

- Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	Mme Carole PETIT
Membre Titulaire	Mme Danielle LEVEQUE
Membre Titulaire	Mme Magali WYART
Membre Suppléant	Mme Nadia CHEVALIER
Membre Suppléant	M Jean-Jacques KISLIG
Membre Suppléant	M Olivier BOURRUT

- Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	Mme Marie-Josèphe MAGASSON
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M Didier LAURENT
Membre Suppléant	Mme Karine CARTON

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

- Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M Herizo GEORGES
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité -

(U2P) Membre Titulaire	Mme Nadine BERTRAND
Membre Suppléant	Mme Évelyne PALLOT

- Sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales - (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales - (CNPL)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

En tant que Représentants des associations familiales:

- Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) /Union départementale des associations familiales (UDAF)

Membre Titulaire	Mme Nadine SENDEL
Membre Titulaire	Mme Stéphanie NARBOUX-PARIN
Membre Titulaire	M Thierry HENRY
Membre Titulaire	Mme Élisabeth GIRAUD
Membre Suppléant	M Patrice BOUET
Membre Suppléant	Mme Véronique DE MASSOL
Membre Suppléant	Mme Valentine ARCHIMBAUD
Membre Suppléant	Mme Kezban DALDA

En tant que Personnes qualifiées

Mme Marina MOUSSELINE
Mme Veronique MILLET
M Frédérique BARNIER
Mme Lydie RONDAUD

Article 2

La cheffe de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de Sécurité Sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 18/01/2018 et qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait à Paris, le 04/01/2018
La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation
La cheffe de l'antenne interrégionale de Paris
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de Sécurité Sociale
Signé : Béatrice BARDIN

Ministère des solidarités et de la santé

R24-2018-01-09-003

Arrêté du 09/01/2018 portant nomination des membres du
conseil d'administration
de la Caisse d'allocations familiales du Loiret

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 09/01/2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales du Loiret

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.212-2 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu les désignations formulées par le préfet de la région Centre Val de Loire en date du 05/12/2017 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales du Loiret :

En tant que Représentants des assurés sociaux:

- Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - (CGT)

Membre Titulaire	Mme Catherine PEPIN
Membre Titulaire	Mme Odile BOTINEAU
Membre Suppléant	Mme Marie-Thérèse PINCELOUP
Membre Suppléant	M Loïc BALANÇON

- Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	Mme Chantal LIROT
Membre Titulaire	M Jacky PERES
Membre Suppléant	Mme Géraldine PORCHON
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail - (CFDT)

Membre Titulaire	M Frédéric BAUDET
Membre Titulaire	Mme Myriam TOURET
Membre Suppléant	Mme Sylvie GEERTS
Membre Suppléant	M François ROQUENCOURT

- Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	M Yves CLEMENT
Membre Suppléant	Mme Anissa DAIKH

- Sur désignation de la Confédération Française de l'encadrement - Confédération Générale des cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	M Jérôme GROISY
Membre Suppléant	Mme Françoise BALLAND

En tant que Représentants des employeurs:

- Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	M Gérard MASSON
Membre Titulaire	Mme Virginie AVINAIN
Membre Titulaire	Mme Olga GUITTON
Membre Suppléant	Mme Valérie PERDOUX
Membre Suppléant	Mme Géralde CUVILLIER
Membre Suppléant	M Fabrice POIRIER

- Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises -

(CPME) Membre Titulaire Non désigné

Membre Suppléant	M Olivier BRUNETAUD
------------------	---------------------

- Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M Tanguy DUPART
Membre Suppléant	Non désigné

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M Richard LAMOTTE
Membre Suppléant	M Jean-Louis BERAL

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

Sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales - (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales - (CNPL)

Membre Titulaire	Mme Sandrine TATTEVIN
Membre Suppléant	Non désigné

En tant que Représentants des associations familiales:

- Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) /Union départementale des associations familiales (UDAF)

Membre Titulaire	M Gilles GUYOT
Membre Titulaire	Mme Annik CRAPEAU
Membre Titulaire	Mme Laurence LAFAY
Membre Titulaire	M Arnaud BERTRAND
Membre Suppléant	Mme Alice ADOBET
Membre Suppléant	M Pascal NIGRON
Membre Suppléant	Mme Marie-Emmanuelle MATET
Membre Suppléant	M Benoit COLIN

En tant que Personnes qualifiées

Madame Christine TELLIER
Madame Véronique POISSON
Madame Magali BERTRAND
Non désigné

Article 2

La cheffe de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 18/01/2018 et qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait à Paris, le 09/01/2018
La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation
La cheffe de l'antenne interrégionale de Paris de
la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de Sécurité Sociale
Signé : Béatrice BARDIN

Ministère des solidarités et de la santé

R24-2018-01-16-011

Arrêté du 16/01/2018

portant nomination des membres du conseil
d'administration de la Caisse d'allocations
familiales de L'Indre

MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

Arrêté du 16/01/2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de L'Indre

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.212-2 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu les désignations formulées par le préfet de la région Centre Val de Loire en date du
05/12/2018 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de l'Indre :

En tant que Représentants des assurés sociaux:

- Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - (CGT)

Membre Titulaire	Mme Muriel TOURNOIS
Membre Titulaire	M Gilles CAZY
Membre Suppléant	M Bruno LORIEAU
Membre Suppléant	Mme Hélène URSULE

- Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	Mme Marie-Noëlle BLERON
Membre Titulaire	M Luc DELLA-VALLE
Membre Suppléant	Mme Nathalie FORGET
Membre Suppléant	Mme Nathalie ROMA

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail - (CFDT)

Membre Titulaire	Mme Joséphine SAGLIETO
Membre Titulaire	M Joaquim PINTO

Membre Suppléant M Thierry DESRIER

Membre Suppléant Mme Dominique VILAIN

- Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire M Jean-Noël CHABOT

Membre Suppléant Mme Cécile BAUCHET

- Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire M Alain LEMAIRE

Membre Suppléant M Emmanuel BRUERE

En tant que Représentants des employeurs:

- Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire Mme Viviane LAFOND

Membre Titulaire Mme Christine PEPIN

Membre Titulaire Mme Anne-Marie CHAUVEAU

Membre Suppléant M Nicolas GILBERT

Membre Suppléant M Florent ROUET

Membre Suppléant M Gilles SIMARD

- Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire Mme Sylvie JOURDAIN

Membre Suppléant M Pascal MOURGUES

- Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire M Sylvain SCHULER

Membre Suppléant M Franck GRABOWSKI

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

- Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire M Daniel COUILLAUD

Membre Suppléant Non désigné

- Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire M Alain JARDAT

Membre Suppléant M Matthieu GUIGNAT-TRAINEAU

- Sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales - (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales - (CNPL)

Membre Titulaire Non désigné

Membre Suppléant Non désigné

En tant que Représentants des associations familiales:

- Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) /Union départementale des associations familiales (UDAF)

Membre Titulaire M Thierry DAMIEN

Membre Titulaire Mme Monique LECQ

Membre Titulaire M Christian CLOUE

Membre Titulaire Mme Bénédicte ROSA-ARSENE - TOUROUD

Membre Suppléant Mme Nathalie RHIMBERT-BONNET

Membre Suppléant Non désigné

Membre Suppléant Non désigné

Membre Suppléant Non désigné

En tant que Personnes qualifiées

Mme Maryse ROUILLARD

M Walther KINDTS

M Patrick BALLOUT

Mme Sylvie ARZAUD

Article 2

La cheffe de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 29/01/2018 et qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait à Paris, le 16/01/2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation

La cheffe de l'antenne interrégionale de Paris

de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de Sécurité Sociale

Signé : Béatrice BARDIN

Ministère des solidarités et de la santé

R24-2018-01-17-007

Arrêté du 17/01/2018

portant nomination des membres du conseil
d'administration
de la Caisse d'allocations familiales d'Eure et Loir

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 17/01/2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales d'Eure et Loir

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.212-2 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu les désignations formulées par le préfet de la région Centre en date du 05/12/2017;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales d'Eure et Loir:

En tant que Représentants des assurés sociaux:

- Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - (CGT)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière - (CGT- FO)

Membre Titulaire	M Olivier FROGER
Membre Titulaire	Mme Corinne BRESCH
Membre Suppléant	M David GOMES
Membre Suppléant	Mme Nathalie AIMOND

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail - (CFDT)

Membre Titulaire	M Patrice PEGNY
Membre Titulaire	Mme Joelle ROUX
Membre Suppléant	M Thierry REPELLIN
Membre Suppléant	Mme Laurence NICORA

- Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	M Antoine FREBET
Membre Suppléant	M Manuel GUILLOT

- Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	Mme Carole STAHL
Membre Suppléant	Mme Annie BERTHOULE

En tant que Représentants des employeurs:

- Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	Mme Carole LEBRUN
Membre Titulaire	Mme Véronique DAUVILLIER
Membre Titulaire	M Bruno GUENARD
Membre Suppléant	M Pierre-Frédéric BILLET
Membre Suppléant	Mme Karine BOINET
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	Mme Catherine MAILLOT
Membre Suppléant	M Bruno ROCQUAIN

- Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

- Membre Titulaire Mme Gaëlle TRAVERS
- Membre Suppléant Non désigné

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

- Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M Christophe SAVOURE
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	Mme Cécile MELAINE
Membre Suppléant	Mme Isabelle BROCHARD

- Sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales - (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales - (CNPL)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

En tant que Représentants des associations familiales:

- Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) /Union départementale des associations familiales (UDAF)

Membre Titulaire	Mme Charlotte MARCEUL
Membre Titulaire	Mme Liliane CORDIOUX
Membre Titulaire	Mme Sophie AUGUSTE
Membre Titulaire	Mme Severine LEVY
Membre Suppléant	Mme Rachida MOUNI
Membre Suppléant	Mme Noeline LEROY
Membre Suppléant	Mme Dorine JEANDROZ
Membre Suppléant	Non désigné

En tant que Personnes qualifiées

Mme Isabelle COUZINET-GENNETAY
M Yoan HUBERT
Mme Grace DE SAINT JUST
Non désigné

Article 2

La cheffe de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de Sécurité Sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 18/01/2018 et qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait à Paris, le 17/01/2018
La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation
La cheffe de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de Sécurité Sociale
Signé: Béatrice BARDIN

Ministère des solidarités et de la santé

R24-2018-01-17-008

Arrêté du 17/01/2018

portant nomination des membres du conseil
d'administration
de la Caisse d'allocations familiales du Loir et Cher

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 17/01/2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales du Loir et Cher

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.212-2 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu les désignations formulées par le préfet de la région Centre Val de Loire en date du 19/12/2017;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales du Loir et Cher :

En tant que Représentants des assurés sociaux:

- Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - (CGT)

Membre Titulaire	M Michel LANGELLIER
Membre Titulaire	Mme Edwige LAUMONIER
Membre Suppléant	Mme Nicole GUILMAIN
Membre Suppléant	M Régis BARBOUX

- Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	M Cyrille GOULET
Membre Titulaire	M Jean claude BERLU
Membre Suppléant	M Francis RENAULT
Membre Suppléant	M Mickael RINGUET

- Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail - (CFDT)

Membre Titulaire	Mme Maud BACHELIER
Membre Titulaire	M Jean-Charles MEUNIER

- | | |
|------------------|---------------------|
| Membre Suppléant | Mme Karine DUBREUIL |
| Membre Suppléant | M Cedric MIRAMONT |
- Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens - (CFTC)
- | | |
|------------------|----------------------|
| Membre Titulaire | Mme Véronique GIRARD |
| Membre Suppléant | Mme Emmanuelle VIORA |
- Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres - (CFE-CGC)
- | | |
|------------------|--------------------|
| Membre Titulaire | Mme Aurelie MALA |
| Membre Suppléant | M Sebastien FOUREL |

En tant que Représentants des employeurs:

- Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France - (MEDEF)
- | | |
|------------------|------------------------|
| Membre Titulaire | M Lionel HUGUET |
| Membre Titulaire | M Philippe BAUDRY |
| Membre Titulaire | Mme Elisabeth DUGARDIN |
| Membre Suppléant | Non désigné |
| Membre Suppléant | Non désigné |
| Membre Suppléant | Non désigné |
- Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises – (CPME)
- | | |
|------------------|----------------------|
| Membre Titulaire | Mme Sylvie GIRAUDEAU |
| Membre Suppléant | Non désigné |
- Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité -
- | | |
|------------------------|-------------|
| (U2P) Membre Titulaire | Non désigné |
| Membre Suppléant | Non désigné |

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

- Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises - (CPME)
- | | |
|------------------|---------------------|
| Membre Titulaire | Mme Patricia VALLET |
| Membre Suppléant | Non désigné |
- Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité - (U2P)
- | | |
|------------------|-------------------|
| Membre Titulaire | Mme Chantal WORNJ |
| Membre Suppléant | Non désigné |

Sur désignation conjointe de l'Union Nationale des Professions Libérales - (UNAPL) et de la Chambre Nationale des Professions Libérales - (CNPL)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

En tant que Représentants des associations familiales:

- Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) /Union départementale des associations familiales (UDAF)

Membre Titulaire	Mme Marie-José GOISIER
Membre Titulaire	Mme Annick VERZELLESI
Membre Titulaire	Mme Martine LAFON
Membre Titulaire	Mme Valérie DUBOURDIEU
Membre Suppléant	M Jean-Paul COUCKE
Membre Suppléant	Mme Audrey ZINGARELLI
Membre Suppléant	Non désigné
Membre Suppléant	Non Désigné

En tant que Personnes qualifiées

M Bruno MALOT
M Benoit MORIN
M David LENGLET
Mme Maryline THUAULT

Article 2

La cheffe de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 28/01/2018 et qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait à Paris, le 17/01/2018
La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation
La cheffe de l'antenne interrégionale de Paris
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de Sécurité Sociale
Signé : Béatrice BARDIN

Ministère des solidarités et de la santé

R24-2018-01-25-006

Arrêté du 25/01/2018

portant nomination des membres du conseil
d'administration
de la Caisse d'allocations familiales d'Indre et Loire

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 25/01/2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales d'Indre et Loire

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.212-2 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu les désignations formulées par le préfet de la région Centre Val de Loire en date du 05/12/2017 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRETE

Article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales d'Indre et Loire :

En tant que Représentants des assurés sociaux:

- Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - (CGT)

Membre Titulaire	M Aurelien TOUCHARD
Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	M Gauthier GRASSIN
Membre Titulaire	M Jacky CHAUVIERE
Membre Suppléant	M Philippe MOREAU
Membre Suppléant	Mme Marie Pierre VALLET

- Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail - (CFDT)

Membre Titulaire	M Sahbi BENNA
Membre Titulaire	Mme Patricia PILON
Membre Suppléant	Mme Saadia AHED
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	M Claude GRATEAU
Membre Suppléant	Mme Patricia COULEARD

- Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	M Stephane SURAUD
Membre Suppléant	Mme Claudine GILLET

En tant que Représentants des employeurs:

- Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	M Patrick AOUSTET
Membre Titulaire	Mme Sophie OLLAGNIER
Membre Titulaire	Mme Karine PORCEDDA-LOISEAU
Membre Suppléant	M Laurent TRIOREAU
Membre Suppléant	Mme Emmanuelle GAUDRON-MARY
Membre Suppléant	Mme Olga FORNET

- Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	Mme Karine LAFONT
Membre Suppléant	Non désigné

- Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M Franck BRUYNEEL
Membre Suppléant	M Eric LAUNAY

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

- Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M Alain PEYTOUR
Membre Suppléant	Mme Malika BOUHNİK

- Sur désignation de l'Union des entreprises de Proximité - (U2P)

Membre Titulaire	Mme Carole BOISSE
Membre Suppléant	M Mauro CUZZONI

- Sur désignation conjointe de l'Union Nationale des Professions Libérales - (UNAPL) et de la Chambre Nationale des Professions Libérales - (CNPL)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

En tant que Représentants des associations familiales:

- Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) /Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Membre Titulaire	Mme Françoise ROUILLE PELTIER
Membre Titulaire	M Karl MOYER
Membre Titulaire	M Jean JOUBERT
Membre Titulaire	Mme Patricia POUIT
Membre Suppléant	M Eric MARECHAL
Membre Suppléant	M Pierre MABIRE
Membre Suppléant	Mme Paula MOISY
Membre Suppléant	Mme Muriel SOUDEE

En tant que Personnes qualifiées

M Michel GASQUE
M Eric LE PAGE
Mme Stéphanie RIOCREUX
Non désigné

Article 2

La cheffe de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de Sécurité Sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 09/02/2018 et qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait à Paris, le 25/01/2018
La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation
La cheffe de l'antenne interrégionale de Paris
de la Mission Nationale de Contrôle
et d'Audit des organismes de Sécurité Sociale
Signé : Béatrice BARDIN

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2018-01-30-004

ARRÊTÉ

portant modification de la composition du Comité régional
de l'emploi,
de la formation et de l'orientation professionnelles

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
LES AFFAIRES RÉGIONALES**

ARRÊTÉ

portant modification de la composition du Comité régional de l'emploi,
de la formation et de l'orientation professionnelles

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PREFET DU LOIRET**

Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier dans l'Ordre National du Mérite

VU le code du travail, notamment ses articles L. 6123-3, R. 6123-3-3 et R. 6123-3-5 ;

VU l'arrêté préfectoral n°17-269 du 11 décembre 2017 portant renouvellement du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) et de son bureau ;

VU la communication en date du 29 janvier 2018 portant désignation de ses représentants, opéré par le CESER Centre-Val de Loire ;

SUR propositions du Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) et du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), au titre du Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER) :

- Monsieur Gilles LORY (titulaire)
- Monsieur Pierre ALLORANT (suppléant)

Article 2

L'article 3 de l'arrêté n°17-269 du 11 décembre 2017 est modifié.
Le reste sans changement.

Article 3

Le Secrétaire régional pour les affaires régionales et le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui

le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 30 janvier 2018
Le Préfet de région
L'adjoint au Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,
Signé : Jérémie BOUQUET

Arrêté n° 18.014 enregistré le 31 janvier 2018

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le : **Tribunal Administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.